

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Vigen contient des orientations d'aménagement qui définissent les conditions d'urbanisation des secteurs amenés à connaître une évolution urbaine.

Le diagnostic de la commune et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont permis d'identifier ces secteurs qui représentent un potentiel de constructibilité et qui méritent des orientations particulières d'aménagement, soit en raison d'une grande superficie, soit en raison d'une position stratégique dans la commune, soit en raison d'un emplacement sensible dans le paysage.

La commune du Vigen souhaite fixer des principes d'urbanisation pour ces secteurs (accès, dessertes internes, principes de circulation, aménagements paysagers,...) afin de préserver l'avenir tout en laissant une certaine souplesse pour l'aménagement du secteur.

Les futurs permis de construire devront être compatibles avec ces orientations.

Le PLU du Vigen comprend 5 orientations d'aménagement pour l'habitat sur les zones à urbaniser des secteurs de :

- Leycuras
- Puy Mery
- Bon Abri
- Les Cotes
- Les Farges
- La Cornue